

paragraphe suivant : « Tout candidat aura le droit de citation directe ». Il demande à la Chambre de se prononcer sur son amendement.

Appuyé par M. Julien Guion, cet amendement est combattu par MM. Berthelot, Astier et Doumergue, et est finalement rejeté par 247 voix contre 217.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est renvoyée à cet après-midi, à une heure.

**SEANCE DE L'APRES-MIDI**

La séance est ouverte à 1 h. 10, sous la présidence de M. Dechanel.

**Le budget de 1902**

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget de 1902 modifié par le Sénat.

L'amiral Rieunier a la parole dans la discussion générale.

M. Caillaux dit qu'il ne peut y avoir de discussion générale.

M. Le Président. — Je ne peux pas empêcher un de nos collègues d'exercer son droit.

L'amiral Rieunier s'en prend au ministre de la marine qui, dit-il, n'a pas de convictions politiques sérieuses. (Interruptions.)

Le président lui fait l'ordonner à plus de modération. On vote sur les chapitres modifiés par le Sénat.

La Chambre adopte les propositions de sa commission jusqu'au budget de la guerre.

Sur ce dernier budget, M. Berteaux prie la Chambre de maintenir son vote antérieur tendant à la création d'une direction d'état-major.

M. Caillaux prie la Chambre de se rallier au vote émis par le Sénat.

Le chef de la commission, qui accepte la décision prise par la Haute-Assemblée, est adopté.

**Les treize jours supprimés**

M. Gouzy prie la Chambre de maintenir sa décision primitive qui tendait à la suppression des treize jours et à l'emploi de l'économie, réalisée de ce fait, à assouplir l'ordinaire des soldats en leur donnant des rations de vin.

M. Zevaès parle dans le même sens.

M. Caillaux dit que le gouvernement accepte la solution transactionnelle de la commission du budget qui consiste à réduire cette année les treize jours à neuf jours.

M. Jourde votera la suppression des treize jours.

M. Lasies dit qu'il votera la suppression des treize jours.

M. Millevoye parle dans le sens contraire.

M. Wadlock-Rousseau déclare qu'il n'appartient pas à l'une des deux Chambres de modifier par voie législative une loi organique.

Les chiffres de la commission sont repoussés par 300 voix contre 230.

Les 13 jours sont donc supprimés pour cette année, malgré les déclarations de M. Wadlock-Rousseau.

Toutes les propositions de la commission concernant les autres budgets sont adoptées.

**Le vin aux soldats**

M. Bourrat prie la Chambre de maintenir son vote sur le chapitre 26 (vignes), tendant à une augmentation de 4 millions et demi pour distribuer aux troupes du vin, du cidre et de la bière.

L'amendement est adopté par 297 voix contre 201.

Sur le chapitre 28, M. Vaillant demande le rétablissement du crédit de 5 millions pour augmenter la ration de viande et saumon.

L'amendement est adopté par 376 voix contre 114.

**Les fourrages**

Sur le chapitre 27 (fourrages), M. Berteaux demande le rétablissement du crédit de un million supprimé par le Sénat. Adopté.

**Les établissements**

Sur le chapitre 45 (établissements de l'artillerie, munitions), M. Le Hérisse propose le rétablissement du crédit de 400.000 francs supprimé par le Sénat.

Repoussé par 333 voix contre 123.

**Les invalides de la guerre**

Pour les invalides de la guerre (personnel) le Sénat a augmenté le crédit de 5.300 francs, la commission du budget demande la suppression pour la raison de principe tirée des droits financiers de la Chambre.

La Chambre donne raison à la commission.

Le budget de la guerre est terminé. Notons que M. le général André n'a pas assisté à la discussion.

**Les autres budgets**

Les chapitres modifiés du budget de la marine sont adoptés suivant le texte du Sénat.

Sur les chapitres 64 et 65, de l'instruction publique, (bourses nationales et œuvres post-scolaires), la commission du budget maintient les premiers chapitres. Adopté.

Ce qui porte à sept, le nombre des modifications au texte du Sénat.

Sont votés, sans changement, les chapitres des ministères du commerce, des colonies, de l'agriculture et des travaux publics.

**Vote de l'ensemble du budget**

L'ensemble du budget est voté par 302 voix contre 68.

**Les circonscriptions électorales**

et le mandat de six ans

M. Klota donne lecture de son rapport sur la loi concernant les circonscriptions électorales et sur la motion relative au mandat de six ans.

M. Pourquery de Boisserin rappelle que la disposition relative au mandat de six ans a été votée sur son initiative; il déclare reprendre sa proposition.

M. le président du Conseil demande à la Chambre de ne pas retarder le projet des circonscriptions électorales qui est urgent et de le voter à part. Que M. Pourquery de Boisserin, dit-il, accepte la disjonction de sa proposition, et le gouvernement est prêt à renouveler ses déclarations antérieures.

M. Pourquery de Boisserin. — Je m'incline.

vant les considérations qui viennent d'être exposées par M. le président du Conseil.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

La Chambre adopte la proposition Farreus modifiée par le Sénat sur la répression de certaines fraudes électorales.

**Le gaz de Paris. — Vif incident**

Le Président. — J'ai reçu, de M. Messieur, et de plusieurs de ses collègues, une motion tendant à mettre en tête de l'ordre du jour de demain, la discussion du projet sur le gaz de Paris.

M. Mirman proteste avec véhémence contre la motion Messieur.

MM. Millevoye, Berry, Prache répondent, avec force, aux insinuations de M. Mirman. Le tumulte se déchaîne et est porté à son comble par l'intervention de M. Alleman, qui dénonce l'affaire du gaz de Paris comme un scandale.

Les députés nationalistes le somment de s'expliquer. Des mots violents s'échangent; les socialistes investissent M. Millevoye, qui mot M. Alleman au pied du mur. Celui-ci se dérobe et M. Millevoye lui crie : « Votre silence prouve que vous avez apporté ici, des mensonges; vous ne relèvez plus que de votre mépris. Le tumulte s'apaise enfin. On vote le maintien de l'ordre du jour par 290 voix contre 183.

Demain, séance à neuf heures; la séance est levée à 8 heures 05.

**LE BUDGET**

Paris, 28 mars. — La commission sénatoriale des finances réunie après la séance, a adopté le chiffre voté par la Chambre pour le chapitre 2 du ministère des finances (arriérés, rentes 3 %). Elle maintient ses principes de comptabilité financière, mais elle estime que la question de l'amortissement de l'emprunt de Chine devant être réglée définitivement par un projet soumis aux Chambres, il n'y a pas d'inconvénient à accepter pour le moment les chiffres votés par la Chambre des députés, qui a fait état, comme on sait, de son projet de paiement de l'indemnité chinoise.

Cette concession faite par la commission des finances, si elle est ratifiée par le Sénat, comme il est probable, fait disparaître une occasion sérieuse de conflit; par contre, la commission maintient ses décisions en ce qui concerne les 13 jours, le vin et la viande des soldats, ainsi que pour le fourrage et la substitution de la main-d'œuvre civile à la main-d'œuvre militaire. Elle a renvoyé au lendemain matin l'examen des modifications introduites dans la loi de finances. Il résulte de là, que la discussion nouvelle du budget ne pourra commencer que dans la séance de l'après-midi.

**FAITS DIVERS**

**Un capitaine souffleté par un lieutenant**

Un lieutenant d'infanterie, en garnison à Draguignan, a, au cours d'une vive discussion et dans un état d'exaltation extrême, souffleté son capitaine.

Le conseil de discipline du colonel, le lieutenant a présenté ses excuses au capitaine et refusé de les recevoir. Le lieutenant a été conduit à Toulon, et incarcéré au fort Lamalgue, en attendant la réunion d'un conseil d'enquête.

**Grave accident à Angers. — Trois ouvriers tués**

Une dépeche d'Angers annonce qu'un terrible accident est survenu hier aux mines de Trelaze. Les ouvriers étaient occupés à dévisser un énorme bloc d'ardoise, pesant 3.000 kilogrammes, lorsque celui-ci s'est abattu sur eux.

Trois d'entre eux sont morts. Leurs cadavres ont été complètement broyés. Ils sont méconnaissables. Il y a eu en outre trois blessés grièvement. Les travaux ont été suspendus en signe de deuil. Le parquet s'est rendu sur les lieux.

**Le record du piano**

Un recordman d'un nouveau genre, M. Gustave Garnier, vient de battre, à Marseille, tous les performances connues d'endurance au piano. Il a joué de cet instrument pendant vingt-cinq heures consécutives, avec une heure et demie de repos dans l'inter-valle.

Commencé lundi soir à neuf heures, ce record s'est terminé hier soir, à minuit.

M. Garnier, congestionné, les mains enflées, a dû être transporté dans une salle voisine, où il a été en proie à une violente crise de nerfs. Un massage énergique l'a cependant calmé... au moins pour quelque temps.

Quant aux auditeurs, le correspondant ne nous dit pas qu'ils sont devenus complètement fous!

**LE CRIME DE LA RUE LEON-GAMBETTA A LILLE**

Le divorce des époux Dumortier

Il ne s'agit point aujourd'hui de l'instruction relative au crime commis dans la rue Gambetta, mais d'une affaire qui en découle.

Un suit que M. Dumortier, marchand de volailles à Templeuve, qui a été condamné à la prison pour la conduite de sa femme, Apolline, la complice de l'ancien Toulousain, a formé contre elle une demande de divorce.

Elle avait quitté plusieurs fois; avait toujours mené une vie débauchée; son rôle dans l'assassinat de Mlle Henry a fait débouler la corde.

On se rappelle que, quelques jours après son incarcération, Apolline Dumortier, qui, d'ailleurs, est d'une intelligence plus que médiocre, est l'indigne d'être à son mari, le pressant de lui choisir un défenseur et de lui envoyer un peu d'argent. M. Dumortier laisse patiemment cette lettre sans réponse. Et le bâtonnier de l'ordre des avocats désigna alors M. Houdoy fils comme défenseur d'office d'Apolline.

Vendredi matin, M. Dumortier, président du Tribunal civil, a fait comparaître dans son cabinet M. Dumortier et Apolline; c'était l'entrevue de conciliation qui, toujours, a lieu au début de l'instance en divorce.

M. Dumortier a manifesté énergiquement ses griefs déclarant qu'il ne voulait plus voir sa femme, qui ne voulait plus rien avoir de commun avec elle.

Apolline Dumortier, en pleurs, les a ripostés, au cas où, quelle que soit la décision qui sera prise, elle ne voudrait pas se séparer de son mari. Elle a dit qu'elle ne voulait pas se séparer de son mari. Elle a dit qu'elle ne voulait pas se séparer de son mari.

**Bouche dans la prison**

Maurice Bouche, le pseudo-voyageur en détresse, l'un des auteurs du crime de la rue Gambetta, convoqué le jour, au Palais de justice, l'après-midi, a été amené au Palais de justice. Apolline Dumortier a été réintégrée à la maison d'arrêt.

Bouche gémissait et, dans le cahuchement qui l'étreint, il parait avoir dit : « C'est moi qui l'ai tué, la vieille... j'ai tué trop fort. Je suis qualifié et lui sera acquiescé. Et l'argent, c'est X... qui l'a. J'ai dit le conservateur, par là. Ah! ah! ah! l'infamie! »

Bouche, dès son réveil, doit faire un effort de volonté, résister à ses faiblesses, pour conserver l'attitude cynique qu'il n'a pas abandonnée depuis son incarcération.

Un Lillois, qui avait été condamné à six jours de prison et qui est actuellement libre, couché dans un lit placé dans celui de Bouche. Lorenzini est seul dans son voisin. Il lui dit à haute-voix : « Mon vieux! pour la première fois que tu s'ennuies quelq'un tu n'as pas eu de chance! Le pseudo-voyageur en détresse est un haut-le-corps, pousse un profond soupir et se répondit par :

« L'attitude de Bouche paraît déprimée à tous ses exceptions.

**SAVON PARIS-MÉNAGE pour linge et laine.**

**Chronique Locale ROUBAIX**

**Le jubilé de M. Koszul, organisateur de la paroisse Notre-Dame.** — L'habituel de la grande solennité de Pâques sera relevé, cette année, en l'église Notre-Dame, par le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en fonctions de M. Julien Koszul comme organisateur de cette paroisse.

Pour célébrer ce jubilé, la chorale de Notre-Dame a composé son programme, entièrement avec des œuvres du jubilaire : « O Sauteris », en sol majeur, messe, solennelle au ré, et « Tantum Ergo » en sol mineur.

L'Offertoire, M. Koszul interprétera le « grand chœur pour orgue » de Guilmant, la première œuvre qu'il fit entendre, en 1877, sur le grand orgue qui venait de lui être confié.

Les paroissiens de Notre-Dame et tous ceux qui, à Roubaix, s'intéressent à l'art musical, seront heureux d'associer à ce jubilé, car le talent avec lequel M. Koszul remplit ses fonctions depuis vingt-cinq ans est hautement apprécié de tous.

A l'occasion de cet anniversaire, il nous semble utile d'esquisser à grands traits la carrière de l'artiste consciencieux et du compositeur de mérite qui tient une place importante parmi les notabilités musicales de la région et dont la ville de Roubaix, sa patrie d'adoption, a légitimement le droit d'être fière.

Né à Nidernerschwiler (Alsace), le 4 décembre 1844, M. Julien Koszul se sentit dès son jeune âge, profondément attiré vers les études musicales. Entré en 1862 à l'École Niedermeyer, il y fut avec François Gigout et Pévilion, un des élèves préférés de Saint-Saëns. Il en sortit, en 1865, avec tous les premiers prix et fut nommé organiste à Baillifol. Il occupa cet emploi jusqu'en 1869, époque à laquelle il fut appelé à diriger la société orphéonique « Les Bas de soie », de Roubaix.

En 1872, il prit possession de l'orgue de Saint-Martin, qu'il quitta en 1877, pour passer à celui de Notre-Dame, où son talent n'a fait depuis que s'affirmer de plus en plus. Pendant ce temps, ses sérieux qualités d'enseignant et de professeur, ses méthodes d'enseignement, le faisaient rechercher comme professeur dans toute la région du Nord, où il a formé un grand nombre d'élèves. Nous devons aussi signaler les inappréciables services qu'il a rendus à l'enseignement musical dans l'établissement des jeunes aveugles et sourde-muets de Roubaix.

En 1889, le ministre des Beaux-Arts, consacrant le mérite de M. Koszul, en lui confiant la direction de l'École Nationale de musique de Roubaix, sous son administration intelligente et ferme, a pris un essor considérable et, après avoir été constamment notée très avantageusement pour son enseignement et sa discipline, a été érigée en conservatoire.

En même temps qu'il était placé à la tête de l'École de musique, M. Koszul prenait la direction de l'Association Symphonique, qui a laissé d'inoubliables souvenirs par ses festivals Gounod, Griard, Dubois, Leconsort, et Maréchal.

M. Koszul fut aussi, à la même époque, nommé chef de la « Grande Harmonie », dont il a maintenu la supériorité en la guidant toujours dans la voie du progrès et de tous les perfectionnements, et dont il a développé la brillante réputation dans la région, en France et à l'étranger. On se souvient des mémorables excursions faites, sous sa conduite, à Rouen, au Havre, où la Grande Harmonie fut admise à donner une audition au président Félix Faure, qui félicita chaleureusement le chef et les exécutants, à Londres et à Maidstone, où le prince de Galles, depuis roi d'Angleterre, manifesta sa grande satisfaction, de la magnifique audition donnée en sa présence, à Paris, à Ostende, à Bruxelles, et dans plusieurs autres villes.

M. Koszul s'est également acquis une réputation de compositeur justement apprécié. Citons parmi ses principales productions : Une symphonie pour orchestre, couronnée par la Société des Auteurs et des Compositeurs de la musique; sa cantate, « Le IX », couronnée de Lille en 1875; « Le Retour des Exilés », œuvre imposé en division supérieure, en 1882, au concours de Roubaix; des œuvres de musique de chambre, des mélodies, de nombreuses pièces de piano, sa cantate à Nadaud, exécutée à l'inauguration

de monument, érigé au chanoine roubaixien, des motifs religieux et des messes.

Rappelons en terminant que M. Koszul a été nommé officier d'Académie en 1880, et officier de l'Instruction publique en 1883, qu'il est membre de la Société des Sciences de Lille, et qu'il fait partie du jury des Conservatoires de Bruxelles et de Lille.

Nous nous joignons aux nombreux amis qui, dimanche prochain, iront présenter à M. Julien Koszul, leurs vœux et leurs félicitations.

**La grève n'aura pas lieu.** — La grève qui avait été votée par le Syndicat des employés et ouvriers des tramways n'aura pas lieu. Vendredi après-midi, l'administrateur-délégué de la Compagnie Nouvelle des Tramways à Roubaix, M. A. Jouquet, a informé par télégramme M. Ducef, chef de l'exploitation, que le Conseil d'administration avait décidé de faire droit à la demande des employés et ouvriers.

L'ordre de service suivant a été aussitôt affiché dans la cour du dépôt du Laboureur :

**COMPAGNIE NOUVELLE DES TRAMWAYS DE ROUBAIX-TOURCOING**

ORDRE DE SERVICE N° 80

Prévisions du 1er Janvier 1902

Le personnel est informé que le Conseil d'administration, dans sa séance du 27 mars, a pris les décisions suivantes :

L'ordre de service n° 79, du 12 mars est rapporté. Les augmentations de prix déjà effectuées pour paraître à la date du 1er avril prochain.

Le Conseil d'administration a bien voulu revenir sur sa décision première en raison de considérations spéciales, et pour montrer au bienveillance envers le personnel, ainsi que l'honneur qui porte aux tramways de la population.

Le Conseil devra rappeler, que seuls parmi toutes les Compagnies de tramways, ses agents reçoivent des primes mensuelles prélevées avant toute répartition au capital et de outre, une allocation spéciale sur les bénéfices de l'exploitation, qui se distribue chaque année, après l'assemblée générale.

Roubaix, le 28 mars 1902. L'administrateur-délégué, L'ingénieur en chef de l'exploitation, G. DUCZ.

On se rappelle que les employés et ouvriers avaient demandé une augmentation pour les débutants après six mois de service.

Le projet de grève est donc définitivement écarté.

**LES HANQUETS DU VENDREDI SAINT.** — Les collectivistes libres-penseurs ont voulu, une fois de plus, prouver qu'ils sont des esprits forts en manquant à l'habitude traditionnelle du Vendredi saint. Un fait de protestation, on avouera que ce n'est pas très fort.

Is étaient donc réunis, vendredi soir, dans trois établissements différents, chez le citoyen Henri Carrette, ancien maire, rue d'Alma, et chez ses anciens collègues du Conseil municipal, les citoyens Morel, rue de Bourvins, et Wilfert, Grande-Rue. Ces manifestations ridicules n'ont obtenu aucun succès.

**UNE GREVE DANS UNE FILATURE DE COTON.** — L'application de la loi du 30 mars 1900 en tant qu'elle réduit la journée de travail à dix heures et demie, à partir du 1er avril 1902, pour les enfants, les filles mineures et les femmes, vient de provoquer d'une façon assez indigne, du reste, un conflit dans une usine de Roubaix. Vendredi matin, à neuf heures et demie, 30 fleurs et rattacheurs de la filature de coton de MM. Dillies frères et Cateau, boulevard de Roime, se sont mis en grève.

L'après-midi, à la rentrée d'une heure et demie, huit ouvriers de la préparation les ont suivis.

Voici dans quelles circonstances cette grève s'est produite. Dans la journée de jeudi, MM. Dillies frères et Cateau informèrent leurs ouvriers qu'ils avaient décidé de remplacer les petits bébés par des hommes. De cette façon, il n'aurait pas à changer l'horaire du travail dans les salles de filature, où ne seraient plus occupés que des adultes.

En effet, la loi du 30 mars 1900 décide qu'au bout de deux ans la durée du travail effectué sera réduite à dix heures et demie, non seulement pour les enfants, les filles mineures et les femmes, mais encore pour les hommes adultes travaillant dans les mêmes locaux que ces derniers.

Les ouvriers demandèrent à réfléchir. Vendredi matin, ils déclarèrent qu'ils voulaient profiter de la loi du 30 mars 1900 et ne plus travailler que dix heures et demie de la façon suivante : entrée à l'atelier à six heures du matin, sortie à six heures du soir ; une heure et demie pour dîner et faculté de déjeuner et de goûter pendant le travail.

MM. Dillies frères et Cateau ont répondu qu'ils ne pouvaient accéder à cette demande.

Cette grève réduit au chômage forcé une soixantaine d'ouvriers.

**MANŒUVRES DE GENDARMERIE.** — Les brigades de gendarmerie à cheval de Roubaix, Tourcoing et Lannoy, ont exercé, vendredi matin, au Parc de Barbière, des manœuvres sous le commandement de M. le lieutenant Burgat.

L'après-midi, les gendarmes de la section de Roubaix sont venus à Lille, pour procéder, au stand du Champ de Mars, à des exercices de tir.

**UN VANNIER DEPOUILLE.** — Un vannier, Louis Maquet, âgé de 60 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Verghote, 4, était de retour, depuis quelques jours, de la Normandie, où il était allé travailler. Jeudi soir, il fit la rencontre, rue de l'Épée, d'un individu avec qui il passa une partie de la soirée.

En rentrant chez lui, il s'aperçut qu'on lui avait enlevé sa montre et une somme de quarante francs. Il en a informé, vendredi après-midi, M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, qui fait rechercher le coupable.

**LE COMMENCEMENT D'INCENDIE DE LA RUE SAINT-ANTOINE.** — M. François Billet, capitaine à la Compagnie des sapeurs-pompiers nous prie de dire que c'est lui qui a éteint le commencement d'incendie qui s'est déclaré dans une maison inhabitée de la rue Saint-Antoine, durant la nuit de mercredi à jeudi.

anglais de l'Afrique du Sud sont un récit de dernier mouvement dirigé contre le général Delarey. Elle concerne notamment les détails suivants : date du 26 mars.

On estime à 1.500 le nombre des Boers qui se trouvaient à l'intérieur de la ligne fournie par les troupes anglaises, mais beaucoup d'entre eux renoncèrent à s'échapper par jonction. Trois Boers ont été tués par les troupes du général Walter Kitchener. Aux dires de certains prisonniers, le général Delarey lui-même était à l'ouest des colonnes anglaises, hors de leur portée, 300 Boers s'échappèrent vers le sud en vue de Klerksdorp. Un Canadien a été tué et quatre autres qui étaient entourés se rendirent.

On ajoute que les prisonniers déclarent que de Wet et Steyn ont eu récemment une entrevue avec Delarey près de Klerksdorp.

**DERNIERES NOUVELLES REGIONALES**

**LA CONVENTION D'ARRAS.** — Les membres du Conseil d'administration du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais se sont réunis vendredi soir à Arras, sous la présidence de M. Basly. Les tentatives de la lettre de M. Lavaurs, président de la défection des Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais, ont été l'objet de discussions. Après un très long débat, le Conseil d'administration a décidé de proposer, pour la nouvelle entrevue entre défectionnaires et défectionnaires, la date du 15 mai prochain.

Dans une lettre que M. Basly a adressée après la réunion, il a invité les défectionnaires à se rendre à Arras, le jour où la date qui sera maintenue jusqu'au 1er juin prochain. Avant de se séparer, les membres du Conseil d'administration, estimant qu'il y a lieu, pour discuter les modifications à l'insertion dans le décret, ont décidé de tenir un congrès, ont décidé que ce congrès se tiendra à Lens le dimanche 4 mai prochain.

**RAPATRIEMENT DES NAUFRAGES.** — L'équipage du chalutier « Sainte-Famille » qui avait été saisi et débarqué à Anvers par le vapeur « Vile de Dunkerque » est arrivé à Dunkerque. Après avoir été interrogé par M. le commissaire de l'inscription maritime, les onze naufragés ont été dirigés sur Boulogne.

**LE NAUFRAGE DE LA « JOYEUSE ».** — Comme nous l'avons fait prévoir, l'équipage de la goélette « La Joyeuse », abordée en Islande par un chalutier à vapeur

**VOLEUR PAR SON LOCATAIRE.** — Henri Libbrecht, rattacheur, âgé de 32 ans, logeait en garni chez Mme veuve Devries, cabaretière, boulevard d'Haesbain, 8. Il y a quelques temps, il s'en fut habiter rue Descaens, 138. Mais Mme veuve Devries s'aperçut qu'il lui avait volé, en partant, une paire de souliers de M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, mis au comant de ce vol, a dressé un rapport à la charge d'Henri Libbrecht.

**POLICE DE ROULAGE.** — Un cycliste, Edouard D..., âgé de 18 ans, demeurant rue de Lille, a été l'objet d'un procès-verbal, vendredi soir, à cinq heures. Il pédalait, dans le parc de Barbière, avec une bicyclette non munie de la plaque de contrôle.

**LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.** — A la manufacture d'armes de M. Emile Degraeve, l'un des ouvriers, Gabriel Francomme, âgé de 17 ans, demeurant rue Condé, a été blessé à l'amputation d'un doigt pendant son travail. M. le docteur Piquet lui a ordonné quinze jours de repos.

Un surveillant de la minoterie de MM. Corverolle frères, s'est blessé au genou droit en tombant. M. le docteur Delcroix, qui a examiné l'ouvrier, Louis Fleury, âgé de 34 ans, demeurant rue Hoche, lui a prescrit un mois de repos.

Une tisserande, Marie Mns, âgée de 18 ans, demeurant rue Chevroux, à Croix, a été brûlée à la main gauche par un tuyau de vapeur. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. Paul Frouwez frères, fabricant, devant, d'après M. le docteur Delcroix, être guéri, a été admis à l'hospice de la Croix, à Croix, le 27 mars.

**UNE TROUVAILLÉE.** — M. Alois Lag, demeurant rue de Condé, 37, a trouvé, rue Pellart, une paire de bottes qu'il tient à la disposition de la personne à qui elles appartiennent.

**FAUX BRUITS.** — La Compagnie française des Coupons-Primes, dont le siège est établi depuis dix mois, 37, Grande-Rue, à Roubaix, est depuis quelque temps, l'objet de bruits malveillants. Il se disait, en effet, en décembre 1901, que le 1er janvier, la Compagnie fermerait son magasin; or, à cette date, les primes sortaient plus nombreuses. Le départ fut alors annoncé pour Pâques; on est arrivé à cette date, et le magasin est toujours ouvert.

La Compagnie française des Coupons-Primes prie donc les Roubaixiens de se rassurer, et de réclamer partout, sans crainte sur ce point, les COUPONS-PRIMES ROUGES, chez tous les commerçants. Elle récompensera les personnes qui feront connaître les propagateurs de ces bruits; elle se permet de faire remarquer que son succès toujours croissant les dément formellement.

**VACANCES 1902.** — Pèlerinage à Rome, Assise, Lorette et Padoue, et visite de toute l'Italie, du 1er au 20 septembre.

Toutes conditions de confort et de peu de fatigue; prix très réduits.

Pour recevoir gratuitement le programme complet (3 pages), adresser une demande ou simplement sa carte de visite à M. l'abbé Lemoine, curé d'Haveluy, par Denain (Nord).

**BEURRE D'OOSTCAMP,** frais, à 3 fr. 80 le kilogramme; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 70 le kilogramme.

Location de pianos pour fêtes et soirées. Pianos à queue. Prix modestes. E. Serpé-Pollet, Grande-Rue.

**ABATTOIR:** Aujourd'hui, samedi matin, vente au détail de bouillon et viande stérilisés. 31763

**ROUBAIX.** — Association Saint-Louis des enfants dévies des Frères (section Notre-Dame